

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

AVIS n° 2026/04/09 -01-CFVU

**Modifications de maquettes de l'offre de formation (MOF)
A compter de 2026/2027 (vague 1)**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 9 avril 2026, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Christophe Pellegrino, Vice-président formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2023/03/16-09 du Conseil d'administration en date du 16 mars 2023 relative à la Structure haute de l'offre de formation (Contrat d'établissement 2024/2028) et portant également sur la demande d'accréditation des diplômes de 1^{er} et 2^{ème} cycles, ainsi que des diplômes des formations en santé de 3^{ème} cycle,

Vu la délibération n°2024-10-17-10-CA du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2024, portant sur les modifications de l'architecture haute de l'offre de formation du contrat d'établissement 2024/2028 en vague 2,

Considérant les demandes d'ajustements des maquettes d'enseignement dans le cadre de la campagne annuelle de modifications de l'offre de formation 2026/2027,

Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE aux modifications apportées aux maquettes de l'offre de formation, à compter de l'année universitaire 2026/2027, telles qu'annexées en vague 1 à la présente délibération.

Cet avis, rendu avec 23 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions par les membres présents ou représentés, est soumis au Conseil d'administration de l'établissement.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 34

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,



Le Vice-président formation, Christophe Pellegrino